

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

SEANCE DU VENDREDI 2 FEVRIER 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 2 février à 18h00, les membres du Conseil Communautaire de l'ORIENTE se sont réunis en session ordinaire en nombre prescrit par la loi, salle des délibérations à la Maison des Associations d'Aléria, sur convocation du Président, Jean-Claude Franceschi, conformément aux articles L.5211-22 et L.2122 alinéa 2 du Code Général des Collectivités territoriales.

Date de convocation : 26 janvier 2024	Date d'affichage : 07/02/2024
---------------------------------------	-------------------------------

Membres en exercice : 40	Membres présents : 21
Procurations : 3	Nombre de votes : 24
Pour : 24	Contre : 0
Abstention : 0	Ne se prononce pas : 0

**MEMBRES PRESENTS :** ALESSANDRINI Anthony - ANGELI Paul - ANTONETTI Jean-Marie - BALDOVINI Anthony - BUSSETTA Jean-Yves - CASANOVA André - CASTELLANI Jean-Charles - CHESSA Pascal - FRANCESCHI Jean-Claude - GIULY Martin - LUCIANI Dominique - MARCHETTI Laurent - MAURIZI Pancrace - PALMIERI Michel - PAOLACCI Jean-Toussaint - PIETRI-FILIPPI Ghislaine - PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne - RICCIARDI-SAEZ Célia - SANTELLI Jean-Baptiste - VANUCCI Bernard - VENTURINI Dominique

**MEMBRES EXCUSES ET REPRESENTES :** LUIGGI Laure (à VENTURINI Dominique) - MARIANI Marthe (à ALESSANDRINI Anthony) - TADDEI Laurence (à PISTORESI-RAMAZOTTI Jeanne)

**MEMBRES ABSENTS :** ANGELINI Colomba - BONIFACI Jean-François - BONY Sarah - CALENDINI Isabelle - CORONA Jean - DOMPIETRINI Pierre-François - GIACOBETTI Xavier - GIUNGANTI Paul - GOZZI Dominique - GROSSI Christelle - MEDORI Séverin - NOIRALT-ROSSI Patricia - ORSUCCI Christian - PAOLI Jean-François - PIRAS Marie-Antoinette - ROSSI Pierre -

**OBJET : Modification des statuts du SYVADEC**

Le Président informe l'Assemblée délibérante que par délibération n°2023-12-077 en date du 14 décembre 2023, le Comité syndical du SYVADEC a procédé à la modification de l'article 1 de ses statuts relatif au périmètre du Syndicat en raison de la demande d'adhésion de la communauté de communes de l'ORIENTE jusqu'alors adhérente au Syvadec depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 par substitution-représentation des communes

d'Aghione, Campi, Casavecchie, Chiatra di Verde, Pietra di Verde et Linguizetta soit 6 communes sur les 22 qui composent la communauté de communes

Le Président rappelle aux membres du Conseil qu'en application de l'article 5211-18 relatif à l'admission de nouveaux membres (à l'initiative du Syndicat ou d'une collectivité), la délibération portant modification des statuts doit être notifiée à l'ensemble des membres. Ces derniers disposent d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission des nouveaux membres dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Les assemblées délibérantes des membres entrant sont soumises aux mêmes règles. A défaut de délibération des conseils membres dans ce délai, leur décision est réputée favorable.

- La modification de cet article a été votée de la manière suivante :

« Article 1<sup>er</sup>- Périmètre, dénomination

Le Syndicat Mixte pour la valorisation des déchets de Corse est composé des établissements publics de coopération intercommunale suivants :

Communauté de Communes du Spelunca Liamone

Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien

Communauté de communes Celavo-Prunelli

Communauté de Communes de la Pieve d'Ornano et du Taravo par représentation-substitution pour les COMMUNES ALBITRECCIA, AZILONE-AMPAZA, SANTA-MARIA-SICHE, OLIVESE, GUITERA-LES-BAINS, ZICAVO, COZZANO, CIAMANACCE, PALNECA, SAMPOLO, TASSO, CORRANO, ZEVACO, FORCIOLO, SERRA DI FERRO, QUASQUARA, FRASSETO ET CAMPO.

Communauté de Communes du Sartenais Valinco Taravo

Communauté de Communes de l'Alta-Rocca

Communautés de Communes Sud Corse

Communauté de Communes du Cap Corse

Communauté de Communes Nebbiu-Conca d'Oro

Communauté d'Agglomération de Bastia

Communauté de Communes la Marana-Golo

Communauté de Communes Casinca-Castagniccia

Communauté de Communes de la Costa Verde

Communauté de Communes de Fium'Orbu Castellu par substitution-représentation pour les communes de VENTISERI, CHISA.

**Communauté de communes de l'Oriente**

Communauté de communes Pasquale PAOLI

Communauté de communes Centre Corse

Communauté de communes Ile-Rousse-Balagne

Communauté de communes Calvi Balagne

Le Syndicat prend la dénomination de Syndicat mixte pour la valorisation des déchets de Corse (SYVADEC). »

Les autres articles restent inchangés

Le Président propose au Conseil d'accepter ces modifications.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée délibérante :

- Approuve la modification statutaire de l'article 1<sup>er</sup> telle qu'exposée ci-dessus et définies dans la délibération du SYVADEC présentée en annexe,
- Autorise le Président à accomplir tout acte nécessaire à la présente délibération et à procéder à la notification de la présente délibération au Président du SYVADEC.

Pour :  Contre :  Nuls :   
 Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Fait à Alais, le 02/02/24  
 Extrait certifié conforme,  
 Le Président,



Le Président,  
 Jean Claude Franceschi

*[A large collection of handwritten signatures in black and blue ink, including the name 'B. Vanni' and 'P. Tadei', is present on the page.]*